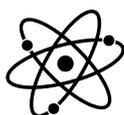


MAIRES RURAUX DE FRANCE

REJOIGNEZ L'AVENTURE : **ADHÉREZ !**



1/ Être acteur d'un réseau national des maires et des communes

Ne pas rester seul durant votre mandat en rejoignant un **réseau convivial et actif** au service de la commune. L'Association des maires ruraux de France fédère près de 10 000 communes adhérentes et **dialogue avec l'ensemble des acteurs et interlocuteurs** des communes et de la ruralité.



2/ Bénéficier d'un accompagnement sur-mesure

L'AMRF vous accompagne avec des réponses adaptées (**dépannage juridique**, conseils, aide à la représentation, etc.). Elle vous conseille pour **saisir vos parlementaires** et vous propose des **outils de sensibilisation** des habitants sur le rôle essentiel de la commune rurale.



3/ Accéder à de nombreux services

- > **36000 communes** : abonnement au journal mensuel et newsletters hebdomadaires
- > **Campagnol.fr** : solution de site internet communal, avec accompagnement gratuit sur-mesure, pour rester connecté(e) à vos administrés
- > **Wiki des maires** : valorisez votre commune et partagez votre expertise
- > **RuraConnect** : mise à disposition d'un service de mise en location d'espaces publics de travail



4/ Militer en faveur de la commune et de la ruralité

L'AMRF démontre que les territoires ruraux sont capables de développer des modèles de vie alternatifs, utiles au **développement du pays**. C'est le sens de l'engagement en faveur d'un **Agenda rural**. Il constitue une nouvelle manière de penser et de nombreuses thématiques à travailler, grâce au **potentiel des territoires ruraux** qu'il faut libérer.

« Maires Ruraux, levez-vous, rejoignez-nous, toujours plus nombreux dans nos associations, forces vives de nos départements et dans nos combats au service de nos administrés. »

Michel Fournier, Président de l'AMRF

EN 2020 NOUS AVONS OBTENU ENSEMBLE

LA RURALITÉ À L'AGENDA

Depuis la création de l'Agenda rural présenté en 2019 lors du Congrès des maires ruraux de France, beaucoup d'actions ont été engagées et se déclineront avec un suivi départemental.

L'AMRF a mis en œuvre une veille permanente sur l'avancement de l'Agenda rural, pour accroître la qualité du service rendu aux citoyens.

AIDER LES ÉLUS RURAUX

Plusieurs dispositions de la loi Engagements et Proximité sont venues répondre pour partie à la demande maintenue d'un statut de l' élu.

- 1 Extension du congé électif aux communes de moins de 1 000 habitants.
- 2 Accroissement du nombre de sièges accordés aux maires dans les CDCl.
- 3 Rétablissement des indemnités des exécutifs de syndicats intercommunaux au périmètre inférieur à un EPCI.
- 4 Conférence des maires obligatoire. Passage obligé pour éviter la mise à l'écart et favoriser l'engagement de tous les édiles.
- 5 Création d'un Pacte de gouvernance. Article 1 de la loi, il constitue une opportunité pour refaire projet et organiser la place de tous les maires dans la dynamique intercommunale.
- 6 Augmentation des crédits d'heures. Outil nécessaire pour permettre à tous les élus actifs de mieux concilier leur vie d' élu et professionnelle.
- 7 Représentation des communes dans les commissions intercommunales par les conseillers municipaux. Faute de temps, les maires des communes rurales peuvent faire que la commune soit impliquée dans le suivi des travaux de l'administration intercommunale.
- 8 Augmentation des indemnités d'élus dans les communes de moins de 3 500 habitants.

- 9 Nomination d'un secrétaire d'Etat chargé de la ruralité, Joël Giraud, fin connaisseur des ruralités et des élus, il est un interlocuteur privilégié de votre association.
- 10 Progression de la couverture mobile en 4G.
- 11 Création d'une Mission ruralités et montagne à l'Agence nationale de la cohésion territoriale.
- 12 Prolongation du dispositif des zones de revitalisation rurales (ZRR). Ces mécanismes d'exonération permettent d'aider les entreprises. Il convient dès lors d'étendre cette approche vis-à-vis d'autres acteurs (école, associations...)
- 13 Changement de la définition de la ruralité. Désormais, l'Insee produira des données à la maille communale
- 14 Réorientation de la DETR vers les communes rurales. Insuffisante dans de nombreux départements au regard des projets déposés, la DETR a été détournée au profit des villes.
- 15 Désignation d'un référent ruralité. Dans les administrations mais aussi dans les préfetures, ils sont à votre disposition.

